



FLASH INFO

MONTGÉ - EN - GOËLE

MARS 2021 n°317

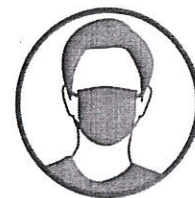
DERNIERE MINUTE

Suite aux annonces du gouvernement du 4 mars, il est interdit d'accéder aux lieux très fréquentés le week-end. A notre sens, le terrain multisports fait parti de ces lieux fréquentés. Nous vous demandons de respecter cette restriction.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le virus circule toujours ! Le Préfet de Seine-et-Marne, Thierry Coudert a prolongé l'obligation du port du masque jusqu'au 31/03/2021 inclus (Arrêté préfectoral N°2021/PJI/11 du 25/02/2021), sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du département de la Seine-et-Marne.

Pour rappel, les masques jetables doivent être jetés à la poubelle et non ramassés par les employés communaux sur la voie publique.



TERRAIN MULTISPORT

Nous vous rappelons que vous devez appliquer les mêmes règles concernant le port du masque et la distanciation sur cet espace, sauf pour la pratique du sport. Des contrôles de gendarmerie auront lieu.

ADMISSION L'ÉCOLE MATERNELLE – RENTREE 2021 (enfant nés en 2018)

Les admissions à l'école maternelle de MONTGE EN GOËLE débuteront le 8 mars 2021.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, il faut prendre contact avec Mme MADIOT (directrice), de préférence par mail à l'adresse : ce.077.287u@ac-creteil.fr ou par téléphone au 09.64.16.47.25. (si possible entre 11H30 et 12H30 ou entre 16H45 et 17H30)

En dehors de ces horaires, si on ne vous répond pas, vous pourrez laisser vos coordonnées sur le répondeur de l'école et la directrice vous rappellera.

Les documents suivants sont nécessaires :

- Certificat de résidence fourni par la mairie
- Livret de famille (photocopie des pages parents et enfant)
- Carnet de santé (photocopies des pages vaccins)

Ils pourront être transmis par mail, déposés dans la boîte aux lettres de l'école ou remis directement lors d'un rendez-vous.

Pour le respect du protocole sanitaire, les admissions se feront, si possible, sans présence physique mais par mail ou courrier.

Si la situation sanitaire le permet, une réunion de présentation sera organisée en fin d'année scolaire.

Si votre enfant ne fréquentera pas l'école de MONTGE à la rentrée 2021 merci d'en informer la mairie de votre village.

EGLISE –FERMETURE PROVISOIRE

Suite à des dégradations commises par des parasites, il est nécessaire de remplacer l'ensemble du parquet. De ce fait, M. le Maire a pris un arrêté de fermeture provisoire de l'Eglise, du 01^{er} mars 2021 au 31 mars 2021.

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (REOMI)

Il s'agit pour la CCPMF d'instaurer un système qui allie les avantages d'être plus équitable dans son financement et davantage incitatif vis-à-vis de la réduction des déchets.

Cette redevance est un réel engagement environnemental qui sera mis en place pour janvier 2023 après une année de test en 2022. Elle remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La REOMI vise à proposer une facturation qui ne soit plus calculée sur la valeur locative du logement mais sur une utilisation réelle du service comme pour l'eau ou l'électricité et sur la composition effective du foyer.

Plus juste, cette tarification incite à moins produire de déchets et à mieux les trier pour les recycler.

Là où la REOMI a été mise en place, c'est de 20 à 50% de déchets en moins et 40% de tri en plus.

Voir dépliant ci-joint.

NOS AMIS LES BETES

Propriétaires de chiens, nous vous rappelons quelques règles de civisme à adopter : votre animal doit être tenu en laisse et vous devez ramasser ses déjections afin de respecter les lieux publics. Nous vous rappelons que par mesure d'hygiène et de salubrité, les chiens sont interdits dans le périmètre du terrain multisports et des espaces d'activité limité par la RD 9 (route de Juilly), l'accès côté groupe scolaire et la ruelle du pré Huard. **Deux distributeurs de sacs à crottes sont à votre disposition sur le village.**

ASSOCIATION

• MONTGÉ SPORTS ET LOISIRS

Il y a 5 ans, commençait l'aventure « INTER VILLAGES » avec six communes.

En 2020, dix villages devaient s'affronter à Précy sur Marne dans la joie et la bonne humeur, malheureusement la pandémie ne nous a pas permis de nous retrouver autour de cet évènement festif.

Septembre 2021 semble être loin mais l'organisation de cette manifestation nécessite plusieurs réunions de préparation de mars à août. Elle rassemble plus de 350 personnes de tous âges sur un stade le même jour. Dans l'état actuel, les conditions sanitaires ne nous permettent pas d'organiser sereinement et dans de bonnes conditions cette rencontre. Ainsi, d'un commun accord, il n'y aura pas d'inter villages en 2021 mais les enfants : nous vous donnons rendez-vous en septembre 2022 à Précy sur Marne.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE

RAM'Ô'BUS INTERCOMMUNAL :

Atelier d'éveil du Ram'Ô'Bus, à Montgé le mardi 9 mars 2021 de 9h30 à 11h30 au foyer rural.

Pour tous renseignements : Ram'Ô'Bus intercommunal 06.13.84.24.85 ou ramobus@cc-pmf.fr

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Permanences France Services :

Suite aux nouvelles mesures sanitaires, les permanences France Services seront assurées sur rendez-vous et uniquement si les demandes des usagers ne peuvent être gérées à distance. **Prochaine permanence : le 18 mars 2021.**

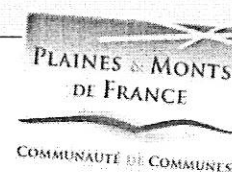
L'équipe est joignable au 07.87.08.67.22 ou france.services@cc-pmf.fr.

Ateliers numériques :

Les ateliers numériques reprennent sous forme de cours individuels, durée du cours d'1h-1h30, 2 personnes par demi-journée.

Prochaines permanences : les 9 et 23 mars 2021.

Vous devez prendre rendez-vous au 06.31.72.73.86 Emrah EMIR ou france.services.numerique@cc-pmf.fr



VIE PRATIQUE

CABINET D'INFIRMIER À JUILLY

Le cabinet d'infirmiers de Juilly vous accueille pour les dépistages COVID (prélèvement PCR) sur rendez-vous les :

Mardis, de 19H00 à 20H / Vendredis, de 16H30 à 17H30

Cabinet d'infirmier : 1 rue de la source (près de la pharmacie) - 01.60.61.68.05.

BRUITS DE VOISINAGE

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sont autorisées par arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23/09/2019 :

- Les jours ouvrés de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00,
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00,
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

AGENDA

DON DU SANG

Mardi 16 mars 2021 à Juilly de 15H à 19H30 - Salle polyvalente, 12 rue Pierre Loyer.

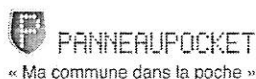
Sur rendez-vous : <https://mon-rdv-dondesang.esf.sante.fr>. Le port du masque sera obligatoire.

Contactez l'ADSB de Meaux et sa Région au 06.63.27.10.53 email : adsb.meaux@orange.fr



NUMÉROS À NOTER ET À CONSERVER

- Secrétariat de la mairie	01.64 .36.20.02 - mairiedemontge@orange.fr
- Pompiers	18
- Gendarmerie	01.60.01.50.07
- SAMU	15
- Maison Départementale des Solidarités	01.60.21.29.00
- Sous-Préfecture de Meaux – Standard	01.60.09.83.77



« Ma commune dans la poche »

Recevez toute l'actualité de votre commune en téléchargeant gratuitement l'application PANNEAUPOCKET.

PUBLICITÉ, RÉDACTION, PUBLICATION : Mairie de Montgé-en-Goële - Ne pas jeter sur la voie publique – IPNS

